



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
15 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 056-215600123-20260915-D20260713-DE

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le mardi quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire. Date de la convocation : 10 septembre 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, BIENVENU Cellia, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina.

ABSENTS EXCUSÉS : GALODE Alexandra (pouvoir à WACQUEZ Pierre-Arnaud), LABBÉ Pierrick (pouvoir à LANGLOIS Tony), MORAND Véronique, GENTRIC-PÉDRONO Noëla, TERTRAIS Fabien (pouvoir à HOURMAND Sylvie).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire. Manuella DELALANDE est élue secrétaire de séance.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION GUER BEIGNON HANDBALL

D20260713

L'association « GUER BEIGNON HANDBALL » dont le siège est à Guer a pour objet de développer la pratique du handball.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité une subvention auprès de la commune.

A l'appui de cette demande en date du 03/09/2026, l'association a adressé un dossier à Madame le maire.

Au vu, du dossier, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association « GUER BEIGNON HANDBALL » une subvention de 300 euros pour développer la pratique du handball

Cette dépense sera imputée au chapitre 65

- de signer avec l'association la convention précisant les conditions de mise en œuvre de son activité ;

- d'autoriser Mme le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND



La Secrétaire de séance,
Manuella DELALANDE